

Nombre de membres : 34

N°2021-23

En exercice : 33

Abstentions : 0

Présents : 31

Exprimés : 33

Pouvoirs : 2

Pour : 33

Votants : 33

Contre : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES OUEST LIMOUSIN**

L'An deux mille vingt et un, le jeudi 15 avril à 20h00.

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni Espace « Robert Morange » à ORADOUR-SUR-VAYRES sous la présidence de Christophe GEROUARD, Président.

Date de la convocation : le 09 avril deux mille vingt et un.

Présents : Christophe Gérrouard, Maryse Thomas, Patrice Chauvel, Agnès Varachaud, Jean-Pierre Pataud, Chantal Chabot, Jean-Pierre Charmes, Charles-Antoine Darfeuilles, Pierre Varachaud, Louis Furlaud, François Chaulet, Jean Maynard, Albert Viroulet, Patrick Chambord, Maryse Parverie, Joël Vilard, Richard Simonneau, Thierry Dauchart, Josiane Lefort, Jean-Pierre Broussaud, Alain Duris, Bernard Darfeuilles, Christian Vignerie, Chantal Robin, Bruno Grancoing, Philippe Lalay, Sylvie Germond, Hervé Mazeaud, Bertrand Jayat, Pierre Hachin, Stéphane Seyer

Suppléants présents :

Pouvoirs : Patrick Gibaud pouvoir à Josiane Lefort, Jérôme Suet pouvoir à Pierre Hachin

Secrétaire de séance : Charles-Antoine Darfeuilles

Objet : Taux de fiscalité 2021. Taxe sur le Foncier Bâti et Taxe sur le Foncier Non Bâti.

Vu l'article 1638-0 bis III du Code Général des Impôts,

Vu l'article 1636B decies II du Code Général des Impôts,

Considérant le projet de Budget Primitif pour l'année 2021,

Vu le Débat sur les Orientations Budgétaires en date du 11 mars 2021,

Vu la réunion de la Commission « Finances » en date du 26 mars 2021,

Considérant l'état 1259 FPU pour l'exercice 2021,

Oui l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir débattu, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **FIXE** comme suit les taux des Taxes sur le Foncier Bâti et le Foncier Non Bâti pour l'exercice 2021.

Taxes	Taux 2019	Pourcentage d'évolution du taux 2018/2019	Taux 2020	Pourcentage d'évolution du taux 2019/2020	Taux 2021
Taxe Habitation	9,59	0,00 %			
Taxe Foncier Bâti	0,388	0,00 %	0,388	0,00 %	0,40
Taxe Foncier Non Bâti	5,24	0,00 %	5,24	0,00 %	5,24

Fait et délibéré le jour, mois, lieu et an que dessus.

Certifié exécutoire

Le Président,

Le

Le Président

Christophe GEROUARD

Accusé de réception en préfecture
087-200066520-20210415-202104_202123-DE
Reçu le 16/04/2021